Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260116-202602-DE

DECISION DU MAIRE 2026/02
ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT LANTERNE

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.06.45 en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de remplacer la lanterne LED 0121 hors service sur la voie publique

Vu le devis reçu en mairie par le SDE35 ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis établi par le Syndicat départemental d'énergie 35 en vue de remplacer la lanterne LED 0121 hors service sur la voie publique pour un reste à charge de huit cents euros et quatre-vingt-un centimes (800.81€). Il est précisé qu'il n'est pas appliqué de TVA.

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2025 (restes à réaliser) de la commune à l'opération 42 « Effacements de réseaux » article 238.

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 16/01/2026
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

